

Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division de l'Emploi et des Politiques d'Emploi

Numéro 19 — Août 1986

L'IMMIGRATION EN FRANCE EN 1985 ET LES DÉPARTS AU TITRE DE L'AIDE AU RETOUR

L'immigration.

Les données relatives aux flux d'entrée des travailleurs et des familles de nationalité étrangère pour l'année 1985 viennent d'être diffusées par l'Office National d'Immigration (ONI). Sont présentés ici les principales caractéristiques et tendances de cette immigration.

L'année 1985 s'inscrit dans le prolongement de 1984 : tarissement de l'immigration active permanente, baisse tendancielle de l'immigration familiale et de l'immigration saisonnière.

Les entrées de travailleurs permanents (près de 11 000 en 1985 contre 11 800 en 1984) ont concerné, à parts presque égales en 1985, 5 230 nouveaux travailleurs communautaires et 5 730 nouveaux travailleurs hors CEE, sous contrôle de l'ONI (y compris 1 243 bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail).

Près des trois-quarts des entrées de travailleurs sous contrôle de l'ONI proviennent, par ordre d'importance décroissante, des pays de l'« Asie - Océanie », des pays d'Europe centrale, orientale et du Nord (notamment la Pologne) et de l'Amérique du Nord; seuls ces deux derniers courants sont en légère hausse en 1985. Depuis la suspension de l'immigration en 1974, les entrées en provenance des pays d'émigration classiques (Espagne, Portugal, Maroc, Tunisie, Turquie, Yougoslavie) n'ont cessé de décroître, pour atteindre 16,4% du total des entrées sous contrôle de l'ONI en 1985. Quant aux entrées de travailleurs communautaires, leur baisse atteint 9% en 1985 et touche l'ensemble des nationalités, particulièrement les mieux représentées (Italiens, Britanniques, Belges, Allemands).



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — ☎ 45.67.55.44, poste 6099

Flux d'immigration des travailleurs permanents selon la nationalité

	1983		1984		1985	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Pays d'émigration classiques *	3 127	16,9	1 133	9,6	941	8,6
Pays européens **	1 704	9,2	1 294	11,0	1 469	13,4
<i>dont : Pologne</i>	<i>1 205</i>	<i>6,5</i>	<i>969</i>	<i>8,2</i>	<i>907</i>	<i>8,3</i>
Amérique du Nord	757	4,1	757	6,4	845	7,7
Asie - Océanie	2 207	11,9	2 297	19,5	1 812	16,6
Autres	3 970	21,5	704	5,9	660	6,0
Total de l'immigration contrôlée par l'ONI	11 785	63,6	6 185	52,4	5 727	52,3
Total CEE	6 718	36,3	5 619	47,6	5 232	47,7
<i>dont : R.F.A</i>	<i>1 125</i>	<i>6,1</i>	<i>1 018</i>	<i>8,6</i>	<i>953</i>	<i>8,7</i>
Belgique	1 011	5,5	904	7,7	756	6,9
Royaume Uni	1 892	10,2	1 509	12,8	1 477	13,5
Italie	1 929	10,4	1 460	12,4	1 346	12,3
Total général	18 483	100,0	11 804	100,0	10 959	100,0

* Espagne, Portugal, Maroc, Tunisie, Turquie, Yougoslavie.
 ** Hors pays d'émigration classiques.

SOURCE : ONI, Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

Comme en 1984, les nouveaux travailleurs se dirigent pour plus de la moitié vers les services, puis les commerces, les industries de biens de consommation courante et enfin les industries de biens d'équipement et le bâtiment. Par contre, on observe en 1985 une élévation des qualifications des nouveaux travailleurs permanents : 70% sont en 1985 « ouvriers et employés qualifiés » ou « cadres et techniciens » contre 58% en 1984. Comme les années précédentes, trois régions accueillent principalement ces immigrants : l'Île-de-France, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

L'immigration familiale chute pour la deuxième année consécutive en 1985; 32 500 personnes sont entrées en France au titre du regroupement familial contre 39 600 en 1984. En 1985, 43,3% des familles étrangères ont eu recours à la procédure d'introduction par l'ONI avec accord préalable, contre 32,5% en 1984, conséquence des dispositions du décret du 4 décembre 1984 qui précise que la régularisation sera une procédure désormais exceptionnelle.

L'immigration familiale reste dominée par les familles marocaines (26,5% des membres de familles entrés en France en 1985), mais leur importance décroît tandis que s'affirment d'autres nationalités, particulièrement les familles africaines noires (notamment sénégalaises et maliennes). La baisse de l'immigration familiale en 1985 se traduit par une réduction de la dimension des familles : le nombre moyen de personnes par famille s'élève à 1,70 en 1985 contre 1,83 en 1984; ce chiffre oscillait entre 1,90 et 2,10 depuis 1976. Autre traduction de cette baisse : dans la composition des familles, les conjoints dépassent en 1985 les entrées d'enfants mineurs qui ne représentent plus que 46% du total des entrées de membres de familles.

L'immigration saisonnière marque elle aussi un net recul en 1985 : baisse de 7,6% avec 86 200 saisonniers contre 93 200 en 1984. Cette baisse est essentiellement due à l'activité des vendanges, qui se mécanise fortement, mais qui absorbe encore 57% des entrées de saisonniers. De ce fait, les Espagnols, spécialisés dans cette activité, voient leur importance diminuer graduellement, mais restent malgré tout majoritaires (81% des saisonniers en 1985).

Immigration en France depuis 1971

Années	Travailleurs contrôlés par l'ONI (1)	Travailleurs des pays membres de la CEE (2)	Travailleurs algériens porteurs de cartes ONAMO (3)	Ensemble des travailleurs permanents (1) + (2) + (3)	Immigration familiale (membres des familles) *	Travailleurs saisonniers
1971	127 720	8 284	41 373	177 377	81 496	137 197
1972	90 015	8 059	21 575	119 649	74 955	144 492
1973	122 116	9 939	21 364	153 419	72 647	142 458
1974	53 435	11 026	—	64 462	68 038	131 783
1975	15 759	9 832	—	25 591	51 823	124 126
1976	17 253	9 696	—	26 949	57 371	121 474
1977	14 249	8 507	—	22 756	52 315	112 116
1978	10 021	8 335	—	18 356	40 120	122 658
1979	9 225	8 170	—	17 395	39 298	124 715
1980	9 444	7 926	—	17 370	42 019	120 436
1981	25 686	7 747	—	33 433	41 560	117 542
1982	88 999	7 963	—	96 962	47 366	107 084
1983	11 765	6 718	—	18 483	45 731	101 857
1984	6 185	5 619	—	11 804	39 586	93 220
1985	5 727	5 232	—	10 959	32 512	86 180

* A compter du 1^{er} janvier 1975, les membres des familles de travailleurs originaires des pays membres de la CEE ne sont plus comptabilisés.

SOURCE : Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

L'aide à la réinsertion dans le pays d'origine.

Les sorties des travailleurs et membres des familles constituent le deuxième versant de la balance migratoire française. Si la majorité de ces départs s'effectue sans doute spontanément, il faut rappeler qu'il existe un dispositif d'aide à la réinsertion des travailleurs et de leurs familles, qui a porté en 1985 sur près de 14 000 dossiers entraînant près de 33 000 départs (travailleurs, conjoints et enfants). Les données présentées ici sont relatives aux bénéficiaires de l'aide à la réinsertion en 1985, sur la base des dossiers de réinsertion réglés par l'ONI et ayant donné lieu à restitution des titres permanents de séjour et de travail.

Ce dispositif d'aide à la réinsertion de certains travailleurs étrangers, institué par le décret du 27 avril 1984, intervient dans le cadre de restructurations industrielles, l'entreprise en difficulté pouvant conclure avec l'ONI une convention de réinsertion. Les travailleurs étrangers susceptibles d'être licenciés pour motif économique, ou licenciés depuis moins de six mois, peuvent se porter candidat au bénéfice de cette aide. Ils doivent alors définir un projet professionnel de réinsertion. L'aide financière est tripartite et provient de l'État, de l'assurance-chômage et de l'employeur.

En 1985, 13 873 dossiers ont été soldés en donnant lieu à restitution de titres permanents de séjour et de travail dans le cadre de 1 161 conventions conclues entre l'ONI et les entreprises. Les bénéficiaires de l'aide sont pour 59% des Maghrébins, avec une forte majorité d'Algériens (38%). Les Portugais représentent 24% des bénéficiaires. La quasi-totalité des demandeurs sont de sexe masculin (95%) : seules 737 femmes, dont une majorité de Portugaises (525, soit 71% des bénéficiaires féminines) ont bénéficié à titre principal de l'aide à la réinsertion. Si la majorité (60,5%) des candidats vivent seuls en France, le nombre moyen de personnes par dossier fait apparaître un coefficient familial de 2,4. Cette situation varie notablement par nationalité, suivant la présence du conjoint en France et le nombre d'enfants : ce coefficient est plus fort que la moyenne chez les Turcs (3,0), les Tunisiens (2,9), les Espagnols (2,75), les Yougoslaves (2,75). Il est par contre plus faible chez les Algériens (2,1), les Marocains (1,8) et surtout les Africains noirs (1,1).

Les bénéficiaires étaient employés dans les secteurs suivants :

Répartition par secteur d'activité selon la nationalité des travailleurs ayant restitué leurs titres

Nationalités		Construction automobile	BTP	Industrie chimique et caoutchouc	Fonderie travail des métaux	Construction mécanique	Industrie textile	Autres	TOTAL
Algériens	N	1 763	1 422	167	362	282	142	1 167	5 305
	%	33,2	26,8	3,2	6,8	5,3	2,7	22,0	100,0
Marocains	N	1 590	105	78	66	35	12	183	2 069
	%	76,8	5,1	3,8	3,2	1,7	0,6	8,8	100,0
Tunisiens	N	229	121	16	34	40	52	175	667
	%	34,3	18,1	2,4	5,1	6,0	7,8	26,3	100,0
Africains	N	234	13	10	9	6	23	66	361
	%	64,8	3,6	2,8	2,5	1,7	6,4	18,2	100,0
Espagnols	N	79	20	44	6	14	12	47	222
	%	35,6	9,0	19,8	2,7	6,3	5,4	21,2	100,0
Portugais	N	918	379	918	162	112	215	591	3 295
	%	27,9	11,5	27,9	4,9	3,4	6,5	17,9	100,0
Turcs	N	677	153	87	84	42	67	231	1 341
	%	50,5	11,4	6,5	6,3	3,1	5,0	17,2	100,0
Yougoslaves	N	406	8	71	16	34	11	48	594
	%	68,4	1,3	12,0	2,7	5,7	1,8	8,1	100,0
Divers	N	11	-	1	1	5	-	1	19
	%								
Total	N	5 907	2 221	1 392	740	570	534	2 509	13 873
	%	42,6	16,0	10,0	5,3	4,1	3,9	18,1	100,0

SOURCE : ONI.

L'automobile fournit la plus grande majorité des candidats (43%); 77% des Marocains bénéficiaires de l'aide sont issus de ce secteur. Viennent ensuite le BTP, les industries chimiques et le caoutchouc, la fonderie et le travail des métaux, qui forment ensemble près des trois-quarts des secteurs d'origine des bénéficiaires. 65,4% sont ouvriers spécialisés et 32,0% sont ouvriers qualifiés.

L'ensemble des aides de l'État, de l'assurance-chômage et de l'entreprise représente le plus souvent un capital variant entre 90000 et 120000 Francs. Les projets de réinsertion des bénéficiaires concernent essentiellement des activités non salariées, dans les commerces alimentaires (39% des projets), l'agriculture et la pêche (28%), les commerces non alimentaires (16%) et les transports (10%).